



Champdôtre

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Début de la séance : 19h10.

Étaient présents : Jean-Louis LAGUERRE ; Christine MARCHAND ; Vincent URSO ; Frédéric BALANDRAUD ; Delphine GOMEZ ; Marc GREMERET ; Stéphanie HELIOT ; Florence JACQUOT ; Marc-Antoine LUQUIN ; Vera Lucia MYET ; Benoît NOURRY ; Hélène RICHON ; Philippe SORDEL ; Sébastien SORDEL ; Philippe MAGDELAINE.

Étai(en)t excusé(s) : /

Étai(en)t absent(s) : /

Mme Christine MARCHAND a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rayer de l'ordre du jour les points 4 et 6, respectivement « demande de subvention SICECO - bâtiment scolaire », et « demande de subvention DETR - radars pédagogiques et poteaux passages piétons ». En effet, entre la rédaction des convocations et la tenue du conseil municipal, nous avons été informés tardivement que ces deux projets n'étaient pas éligibles aux aides du SICECO et de l'Etat.

Monsieur le Maire demande, avec l'accord unanime du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- dans le point 2 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- un nouveau point : octroi exceptionnel d'une subvention.

### 1/ Fonds de concours SICECO – Rénovation LED TRANCHE 2

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la tranche n°2 de rénovation de l'éclairage public : rue de l'Abreuville, Chemin de l'Abreuville, Chemin derrière l'église (une partie), rue de la Cure doivent être réalisés début 2021.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le financement pouvant être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal demande la contribution du SICECO pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 19 295,99 € et la contribution de la commune est évaluée à 8 151,35 €.

### 2/Demande de subvention DETR/DSIL – Bâtiment scolaire et 3/Demande de subvention Village Côte-d'Or – Bâtiment scolaire

Des travaux de menuiserie dans les bâtiments scolaires sont à prévoir pour l'année 2021. Un devis (vente et pose de 2 châssis fixes et de 2 panneaux) a été réalisé pour un montant estimatif hors taxes de 5 416,00€.

Le conseil municipal sollicite le concours de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la DSIL 2021, et du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Appel à projet Village Côte-d'Or ». La commune espère percevoir 80% de subvention.

#### **4/Demande de subvention « Appel à Projet Amendes de police » - radars pédagogiques**

Le conseil municipal, après avis du Conseil Départemental, souhaite mettre en place des radars pédagogiques sur les routes départementales afin de faire ralentir les automobilistes.

Il approuve le projet d'acquisition de radars pédagogiques pour un montant estimatif de 5 040 € HT, et sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental à hauteur de 25% dans le cadre de l'« Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police ».

#### **5/ Demande de subvention potelets (passages piéton)**

Afin de protéger au mieux les usagers et notamment les écoliers, le conseil municipal souhaite la mise en place de potelets à mémoire de forme au niveau du carrefour entre la RD 31 et RD 976, pour un montant estimatif de 2 224,00 € HT, dans le but de matérialiser les passages piétons autour des écoles.

Par conséquent, il demande au Conseil Départemental une aide de 50% dans le cadre de l'« Appel à projet voirie ».

#### **6/ Admission en non-valeur**

Des titres de recettes sont émis à l'encontre de tiers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses actions coercitives des finances publiques. Sur proposition de la Trésorerie d'Auxonne, il convient de les admettre en non-valeur.

Par conséquent, l'assemblée délibérante admet en non-valeur la recette n°45 de l'exercice 2017, location de gravière, d'un montant total de 1 500 €.

#### **7/Autorisation pour ouvrir des crédits budgétaires en investissement 2021**

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et d'éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en ce qui concerne les investissements et ce, conformément à l'article L1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits affectés au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre budgétaire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021.

Ces crédits doivent être définis quant à leur montant et à leur affectation.

Pour la commune de Champdôtre, le quart des crédits ainsi définis correspond à : 77 997.85 €.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le Maire à engager, liquider et mandater, si besoin, les dépenses inscrites ci-dessous pour un montant total de 43 000 € :

Art 165 : Dépôts et cautionnements reçus : 1 000.00 €

Art 2031 : Frais d'études : 10 000.00 €

Art 2051 : Concessions et droits similaires : 2 000.00 €

Art 21312 : Bâtiments scolaires : 2 000.00 €

Art 21318 : Autres bâtiments publics : 5 000.00 €

Art 2152 : Installations de voirie : 2 000.00 €

Art 21534 : Réseaux d'électrification : 9 000.00 €

Art 21538 : Autres réseaux : 2 000.00 €

Art 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 1 000.00 €

Art 21571 : Matériel roulant : 1 000.00 €

Art 2158 : Autres installations, matériel et outillage technique : 2 000.00 €

Art 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique : 3 000.00 €

Art 2184 : Mobilier : 3 000 €

## **8/ Octroi exceptionnel d'une subvention**

Suite au courrier de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France (ONBF), relative à la mémoire des anciens combattants et victimes de guerre, et considérant la crise sanitaire et les cérémonies commémoratives célébrées en l'absence de public, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention à titre exceptionnel à l'ONBF pour un montant de 50 €.

## **9/ Questions diverses**

- Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (R PQS) Eau et Assainissement du SIPIT pour l'année 2019. Ces documents sont consultables en Mairie et sur le site internet de la mairie.
- Accident de scooter au niveau du carrefour le 28 novembre 2020 : destruction de deux barrières.
- Cadeaux de Noël des enfants et colis des aînés : seront distribués par le Père Noël le samedi 19 décembre 2020.
- Sécurité des routes : préconisations du Conseil Départemental : l'installation de radars pédagogiques, rétrécissement de la chaussée à l'entrée du village, création de trottoirs.
- Bouchons plastiques : en partenariat avec le CHU de Dijon et l'entreprise SULO domiciliée à Langres, l'Association « Les bouchons d'Hugo » de Sacquenay (21260), collecte les bouchons en plastiques de boissons (eau, lait, jus de fruit...), de couvercles (beurre, crème, fromage...), de sirop, de lessive. Une fois rassemblés, ces bouchons sont recyclés par l'entreprise SULO afin de fabriquer des poubelles. L'argent est ensuite utilisé pour améliorer le confort des enfants du service pédiatrie du CHU de Dijon. 135 points de collecte se trouvent en Bourgogne dont un à PONT au niveau du bâtiment de l'ancienne bascule.
- Vœux du Maire 2021 : La traditionnelle cérémonie organisée à la salle des fêtes est annulée cette année en raison de la pandémie.
- Présentation du site internet : notre conseiller municipal chargé de l'informatique a réalisé le **site internet de la commune**. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://champdotre.fr/>

Fin de la séance : 21h46



Fait à Champdotre le 10/12/2020

Le Maire,

Jean-Louis LAGUERRE